



VILLE de SAVERNE

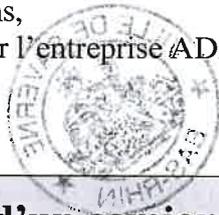
Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 61 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par l'entreprise ADAM de Bouxwiller

CONSIDERANT QUE :



**Le stationnement d'un camion grue dans la rue du 19 novembre  
et dans la rue de la Roseraie nécessite la prise de mesures en  
matière de circulation, de sécurité et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** Pour permettre le stationnement d'un camion grue pour le démontage d'un panneau de chantier en toute sécurité, il y a lieu de rétrécir le couloir de circulation des véhicules dans la rue du 19 novembre à la hauteur du n° 29.

Cette mesure est applicable le vendredi 10 mars 2023.

**Article 2 :** Pour permettre le stationnement d'un camion grue pour la mise en place d'un panneau de chantier en toute sécurité, il y a lieu de rétrécir le couloir de circulation des véhicules dans la rue de la Roseraie à la hauteur du n° 24.

Cette mesure est applicable le vendredi 10 mars 2023.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire (signalisation, sécurité et stationnement) correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Monsieur THEVENET – Entreprise ADAM
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 9 mars 2023

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER

